

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 9 mai 2023

Date de la convocation
3/5/2023

Date d'affichage
3/5/2023

Nombre de membres
Afférents au Conseil
municipal : 23

En exercice : 23

Réf : CM 2023 – 36

Pour : 21
Contre :
Abstentions :

Publication
électronique ou
notification
du : **17 MAI 2023**



Le neuf mai de l'an deux mille vingt-trois à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 15 – Olivier ANTY, Elodie ALBENDIN, Nathalie BAHIL, Abdoulaye DIATTA, Céline FOURQUAUX, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothée OULIÉ, Nicolas TAGUAY,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 2 – Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

Absents donnant pouvoir : 6 – Véronique APPOLONUS à Nathalie BAHIL, Lisa CODET à Anne-Marie GALLIMARD, Virginie COUTINHO à Céline FOURQUAUX, Denis DUBOSQUELLE à Maryline GIRARD, Olivier FOUR à Nicolas TAGUAY, Carine FRAISSE à John FRAISSE,

Secrétaire de séance : Nathalie BAHIL

OBJETS : Adhésion à la compétence facultative « infrastructures de charge » pour l'installation des bornes de recharge des véhicules électriques
Adhésion à la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »

Lors de sa séance du 25 mai 2021, une délibération avait été adoptée à propos de la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise et de l'adhésion aux compétences facultatives « contribution à la transition énergétique » et « infrastructures de charge ».

Or, cette délibération doit être modifiée en raison d'erreurs sur la forme, quant à l'adhésion aux compétences facultatives ainsi qu'il suit :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait du Comité Syndical en date du 21 avril 2022 de modifier les statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (qui devient le SDEVO), et de la possibilité d'adhérer aux compétences facultatives « Infrastructures de charge » et/ou « Contribution à la transition énergétique ».

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des statuts modifiés du syndicat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE
à l'unanimité

1) Conformément à l'article 3.4 des statuts

- Décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »

2) Conformément à l'article 3.5 des statuts, la commune

- Décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « Infrastructures de charge »

Fait et délibéré à Bernes sur Oise, le 9 mai 2023

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

Olivier ANTY



Le Secrétaire de séance

Nathalie BAHILLIS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.